



Liminaire FSU –
CTSD du 31 janvier 2022

Depuis le début de la pandémie, la désorganisation, la multiplication des protocoles, qui ne protègent guère la communauté éducative et qui mettent à mal directeurs et directrices, CPE, AED qui doivent tout gérer, et une énième reprise catastrophique début janvier ont déclenché chez nos collègues une grande colère qu'ils ont massivement exprimé le 13 janvier dernier.

Cette journée de grève a été l'occasion pour tous les personnels de l'Education Nationale de dénoncer cette gestion calamiteuse de la crise sanitaire, les conditions de travail (sans masques réellement protecteurs, sans autotests en nombre suffisant, sans capteurs CO2) et le manque de moyens en personnels, enseignant.es, AESH, CPE, infirmier-es, médecins scolaires...

L'EPS est aussi encore une fois montrée du doigt et empêchée de fonctionner, le ministère inventant des recommandations supplémentaires au protocole niveau 2 dans sa FAQ au lieu de faire des choix clairs. Niveau 2 ou 3 ? Peu importe maintenant, puisque nombre de chefs d'établissements, submergés par la gestion des cas contacts, ont imposé une EPS au rabais, sans apprentissage de la natation.

Cela fait maintenant 2 ans que cette situation existe. Si, au début, il pouvait être compréhensible de marcher à vue, en revanche, il est complètement inadmissible de ne pas avoir réagi en recrutant autant que nécessaire. Le choix de l'école ouverte quoiqu'il en coûte a été le choix d'une école à moindre coût.

Rien n'a été anticipé par le ministère comme par le gouvernement pour faire face à cette situation d'exception. Bien au contraire, il a poursuivi sa politique de casse de l'école publique en limitant ou supprimant des postes tout en ayant très, trop, longtemps nié le rôle des élèves dans la propagation des infections.

Le choix de recruter des contractuel-les plutôt que d'ouvrir la liste complémentaire comme la FSU le demandait en est un exemple, contractuel-les, que vous peinez à recruter. Mais comment s'en étonner lorsque l'on voit ce qui leur est proposé : une situation précaire, sans formation, pour exercer un métier mal payé, et mal considéré.

C'est cette politique délétère qui a permis à notre ministre de rendre près d'un milliard d'euros à Bercy sur l'ensemble de ce quinquennat.

Aujourd'hui, nous étudions la carte scolaire pour la prochaine année scolaire.

Une dotation de 8 moyens d'enseignement pour le 1^{er} degré !

8 moyens d'enseignement... Comment peut-on penser que cela peut suffire pour répondre aux priorités ministérielles... L'augmentation nécessaire du temps de décharge des directions de 6 à 8 classes et celles de 12 et 13 classes, « utilise » à elle seule plus de 6 ETP.

Les GS, CP et CE1 dédoublées, en moyenne à plus de 14,5 dépassent largement les 12 élèves prévus initialement.

Et que dire des classes de GS, CP et CE1 à 24 qui sont mises en place en partie grâce à une « organisation pédagogique GS/CP » en faisant fi des cycles et de la particularité de la maternelle.

Rased et remplacement restent largement en berne, alors même que la crise sanitaire augmente encore plus les inégalités scolaires et met en évidence le besoin criant de remplaçant·es

C'est bien beau d'avoir des priorités, encore faudrait-il se donner les moyens de les mettre concrètement en place.

Pour le 2nd degré, ce n'est guère mieux.

Essayons de décrypter les maigres éléments qui sont mis à notre disposition puisqu'on ne nous donne ni la structure des établissements, ni la clé de répartition de la nouvelle dotation complémentaire, ni un tableau d'ensemble des moyens disponibles pour notre département... D'une préparation à l'autre les moyens dédiés aux structures des collèges diminuent deux fois plus vite que ne reculent les effectifs. Nous aurons donc davantage d'élèves dans moins de classes, dont les effectifs –hors inclusion- seront plus élevés pour davantage de divisions que lors de la préparation de rentrée précédente.

Dans un département qui se caractérise par sa fragilité sociale, peut-on croire ainsi que les élèves bénéficieront de conditions d'apprentissage favorables ? Et que dire des élèves qu'on tentera d'inclure dans des divisions surchargées ?

Nous concluons à une moyenne de 26 élèves par division. Faut-il ici rappeler que la moyenne nationale est de 24,7 élèves pour une division ? Faut-il souligner que nous avons des classes plus chargées que la moyenne du pays qui se classe 22e pays de l'UE en la matière, à savoir la France ?

La première urgence n'est pas un slogan : elle est concrète, elle est de diminuer le nombre d'élèves par classe.

L'allocation progressive des moyens fait son apparition, adossée aux travaux de la Depp ministérielle publiés l'été dernier. Il ne fallait pas être grand clerc pour deviner que le classement des collèges qui en résulte, et dont les données concrètes ne sont par ailleurs pas accessibles, allait être prétexte à un saut entre l'épistémologique et le politique et donc servir à quelque chose comme la répartition des moyens. On invoque à cet effet une plus grande équité entre établissements comme une plus grande autonomie laissée à ces derniers. Un mot manque à l'appel : transparence. Car à ce jour, du/de la simple chef·fe d'établissement au/à la simple professeur·e, tous et toutes ignorent les modalités de calcul de cette enveloppe. L'attribution des moyens est donc en train de basculer dans l'opacité, contraignant là où l'enveloppe se restreint à des choix qui créent une plus grande concurrence entre disciplines ou dispositifs s'avérant être, là où elle progresse, un palliatif à un nécessaire élargissement de l'Education Prioritaire. Ce basculement, car pourquoi s'arrêterait-on en si bon chemin, pourquoi cette obscure dotation se contenterait-elle d'être « complémentaire », appelle notre vigilance.

Il ne s'agit là que d'un autre outil de répartition de la pénurie qui ne permet pas de répondre à l'urgence que nous évoquons plus haut, celle de réduire la taille des classes pas plus qu'il ne permet d'attribuer à tous les établissements des moyens à hauteur de leurs besoins ni en un mot de rompre avec le désastre de l'école à moindre coût.

La FSU exige que des moyens humains soient engagés, des créations de postes supplémentaires et une augmentation conséquente des places au concours 2022.